

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
Action 7 : Favoriser les déplacements piétons utilitaires	
Contexte	<p>L'usage de la voiture pour tous les déplacements reste largement majoritaire, même pour les plus courts (pain, journal, école...).</p> <p>Sur les quartiers les plus urbanisés qui présentent équipements et services, les déplacements piétons pourraient être plus importants. En effet, il existe un certain nombre de cheminements internes et les nouveaux aménagements prennent en compte ces notions.</p>
Enjeux DD	Environnemental : promouvoir les modes de déplacement non polluants. Réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : promouvoir la marche à pied comme plus-value à la santé et à la qualité de vie.
	Economique : limiter les coûts individuels liés aux consommations de carburants.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les cheminements inter-quartiers. - Communiquer sur ces itinéraires, baliser si nécessaire. - Accompagner la mise en place de pédibus sur les écoles. - Sécuriser les itinéraires piétons. - Inscrire au PLU les continuités et des emplacements réservés si nécessaire.
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Comités Consultatifs de Quartier - écoles/parents d'élèves - Saint-Brieuc Agglomération
Calendrier prévisionnel	2011 pour le recensement des cheminements inter-quartiers, et pour lancer la sensibilisation des parents d'élèves à la mise en place des pedibus. Puis action continue.
Budget prévisionnel	A définir
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire cheminements piéton, - Nombre de pedibus en fonctionnement
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal. (Action 6) - Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8) - Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnée de la commune. (Action 17) - Poursuivre l'éducation à la prévention routière. (Action 18) - Informer et sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)